



LES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS



**Histoire du
corps des ti-
railleurs, de
1857 à nos
jours**

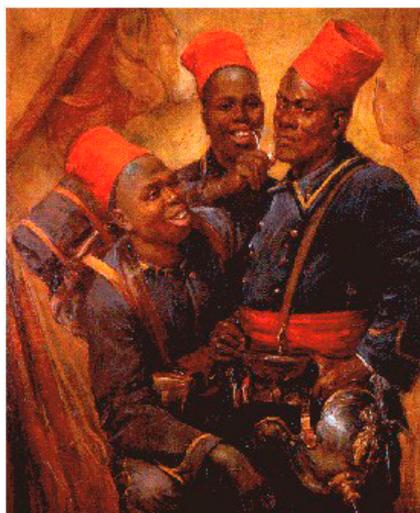
**Michel Verger
CERCLE NATIONAL
DES COMBATTANTS**

Édition du 29 avril 2012

Ce document a été initialement publié dans la revue *ÊTRE ET DURER* (n° 46, octobre 2007), journal du Cercle National des Combattants (CNC). Depuis, il a fait l'objet de multiples révisions et modifications, en fonction des documents nouveaux auxquels l'auteur a pu avoir accès.

Table des matières

Généralités	3
I. Naissance et montée en puissance du corps des tirailleurs.	3
<i>11. Début du XIX^e siècle, au sein des troupes de la Marine.</i>	3
<i>12. De 1871 à 1900, la conquête en Afrique.</i>	4
II. La force noire, l'armée coloniale, les deux guerres mondiales et leurs suites	5
<i>21. La Grande Guerre de 1914 à 1918</i>	6
21.1. France et Belgique, à partir de 1914	6
21.2. Opérations en Afrique et au Levant, contre les Allemands et les Turcs	7
21.3. Opérations dans les Balkans en 1917 et 1918.	7
<i>22. Entre les deux guerres, 1919-1939</i>	7
<i>23. Le second conflit mondial</i>	8
23.1. La campagne de France et les massacres	9
23.2. Des Frontstalags à l'internement – les tirailleurs dans la Résistance	10
23.3. En Afrique, Loyalistes et Dissidents – des combats fratricides à la revanche	11
23.4. Les remous de l'après-guerre	12
III. Des troupes de marine aux armées nationales.	13
<i>31. La décolonisation et la mise sur pieds des armées nationales africaines</i>	14
<i>32. La Coopération</i>	14
IV. Et maintenant ?	15
Bibliographie :	15
Annexes	16





« Chaque sentinelle garde tout l'Empire. » (Saint-Exupéry).

En Afrique, lors de la conquête qui commença par une expansion vers l'est à partir du Sénégal, puis continua par une pénétration du sud vers le nord à partir du golfe de Guinée, de nombreux petits postes furent implantés, essaimés, pour marquer la présence française sur de vastes zones. Ce furent souvent de modestes fortins tenus par une poignée de tirailleurs aux ordres d'un sergent africain, fier de maintenir à l'ombre du drapeau français qui est hissé au plus haut du mât, la paix, l'ordre et la sécurité.

Généralités

Dès l'arrivée des Européens, aussi bien en Afrique noire qu'aux Indes orientales ou occidentales (*les Amériques*), il leur est apparu le besoin de disposer à demeure, outre des inévitables guides et interprètes locaux, d'unités militaires destinées à assurer la sécurité et la sûreté permanentes des diverses implantations commerciales, administratives et militaires. Très tôt, des contingents fournis par les populations autochtones servirent de forces d'appoint, telles les unités de *Cipayes*¹ aux Indes et les *Laptots*² des comptoirs de *Sénégalie*³, en complément des maigres troupes régulières

1 Créées au XVIII^e siècle (1730 ou 1750, selon les sources), les unités de Cipayes (même étymologie d'origine persane que le mot *spahi*, homme de guerre ou cavalier) perdurèrent jusqu'en 1898 dans nos comptoirs des Indes, ultimes vestiges de la vaste fédération franco-indienne que nous perdîmes au Traité de Paris en 1763..

2 Ces auxiliaires de la marine et de la navigation fluviale (tout à tour porte-faix, manutentionnaires, piroguiers, matelots et soldats) perdureront sous cette appellation jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le plus célèbre des laptots est le sergent Malamine. De nos jours, les canotiers de l'administration et les piroguiers militaires de Guyane en sont les lointains descendants indirects (cf. note 14, ci-dessous, à propos du sergent Malamine)

3 Le nom donné à l'époque à la portion de côte du continent africain situé entre les embouchures des fleuves Sénégal (au nord)

(marins ou soldats du Roi) et des quelques milices de colons levées sur place. D'autre part, certaines colonies comme la Louisiane, à l'exemple des Indes orientales perdues 40 ans plus tôt, purent se maintenir jusqu'en 1803 en dépit de la faiblesse des effectifs des garnisons militaires locales grâce à un vaste réseau d'alliances avec les différentes tribus amérindiennes qui les peuplaient⁴.

I. Naissance et montée en puissance du corps des tirailleurs.

11. Début du XIX^e siècle, au sein des troupes de la Marine.

Avant 1871, ces troupes recrutées localement étaient des milices indigènes éphémères souvent composées de *gourmettes* et de *mestifs*, puis ensuite, en fonction des besoins en effectifs, d'esclaves de case⁵, rachetés et affranchis. Ainsi, entre autres⁶ :

- la compagnie des Volontaires d'Afrique, composée d'Européens, devenue Bataillon d'Afrique, était souvent renforcée d'auxiliaires africains (Gorée, après 1779) ;
- la première compagnie de **tirailleurs**⁷ sénégalais, dont la mise sur pied et l'encadrement sont confiés aux soins de l'infanterie de la Marine (ordonnance royale de 1838) ;
- le corps des tirailleurs sénégalais (décret impérial de création du 27 juillet 1857).
- les bataillons de tirailleurs gabonais, soudanais, etc. au fur et à mesure de la conquête.

En Afrique noire, le grand initiateur fut Faidherbe qui, capitaine lors de son premier séjour au Sénégal, développa vraiment les premières unités des tirailleurs sénégalais en 1853.

Quelques années plus tard, le lieutenant-colonel Faidherbe, devenu gouverneur du Sénégal, obtint la création officielle du « corps » des tirailleurs sénégalais par décret impérial

et Gambie (au sud).

4 Dans le bassin du Missouri, au sein des réserves amérindiennes, il reste encore, au travers des noms paronymiques et de la langue parlée, des traces visibles des coureurs des bois français qui y ont fait souche aux XVII^e et XVIII^e siècles, scellant ainsi cette alliance qui maintint l'actuel *Middle-West* américain sous l'influence française jusqu'en 1803.

5 Les *gourmettes* sont sélectionnés parmi les *esclaves de case* (c'est à dire appartenant à la domesticité) christianisés, les *mestifs* ou *métifs* sont les métis (mots utilisés couramment du XVI^e au XVIII^e siècle), souvent enfants des célèbres *Signares* (riches et célèbres métisses, connues comme courtisanes de luxe...).

6 À cette énumération, il convient d'ajouter les mises sur pied, en fonction des besoins : des compagnies de Chasseurs africains (levées en Martinique et en Guadeloupe, 1792-1802) ; des Volontaires de la Martinique et de la Guadeloupe (Mexique, 1862) ; des Volontaires de la Réunion (Madagascar, 1882).

7 À l'origine (1740), désignant les soldats détachés de la « ligne » pour tirer à volonté sur l'ennemi ; les tirailleurs se distinguent ainsi des « lignards », qui eux, tirent au commandement et par salves successives. Vers 1841, le mot « tirailleur » désignera les soldats de certaines troupes d'infanterie, hors du territoire métropolitain, formées d'autochtones encadrés par des Français.

en 1857⁸. Aux anciens esclaves⁹ des débuts, viennent se joindre des prisonniers de guerre puis des volontaires. Les sous-officiers africains étant recrutés initialement parmi les membres des chefferies locales. Lors de l'écroulement du Second-Empire dans la défaite militaire de 1870/71, seul, hormis quelques unités de laptots, le corps des tirailleurs sénégalais subsistât comme troupe africaine.



Camp des Tirailleurs à Sikasso au Soudan français (actuel Mali), il n'existe pas de caserne mais des alignements de cases où chaque tirailleur vit en famille. (Réf. : D39-04-122d - 1899-1903)

12. De 1871 à 1900, la conquête en Afrique.

Au fur et à mesure de la conquête coloniale en Afrique noire, les unités de tirailleurs se développent et, quelque soit le territoire considéré, prennent, vers la fin du XIX^e siècle l'appellation unique de « tirailleurs sénégalais ». Cela, lorsque les bataillons territoriaux d'origine seront regroupés en régiments de tirailleurs sénégalais (RTS – progressivement à partir de 1884¹⁰).

Durant cette période, les tirailleurs sénégalais furent employés essentiellement sur le continent noir¹¹ où ils seront les principaux artisans de la conquête. Ce sont les troupes de la Marine (infanterie et artillerie) qui, à partir des quatre régiments-dépôts de la Métropole, fournissent l'encadrement et les renforcements en soldats spécialistes¹². Les grandes expéditions de découverte sont menées essentiellement à l'aide de ces troupes africaines.

8 Cf. le *fac simile* du décret impérial en annexe...

9 Il faut reconnaître que les anciens esclaves, affranchis ou libérés, ne pouvaient souvent pas rejoindre leur village ou leur tribu d'origine, sans risquer une nouvelle capture en traversant des zones encore incontrôlées. Ils n'avaient souvent pas d'autre choix que de s'enrôler.

10 C'est cette année qu'est créé le 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais, premier régiment africain de l'armée française dont l'armée sénégalaise actuelle revendique la filiation.

11 Alors que les troupes nord-africaines (Zouaves, Tirailleurs, Spahis) avaient participé aux campagnes extérieures du Second Empire (Italie, Crimée, Mexique, etc.) et à la guerre de 1870.

12 Les armées se modernisent, notamment la Marine, sous l'impulsion de laquelle furent créées les premières sections de télégraphie optique (par exemple : Hanoï-Haiphong), puis sans fil (TSF).

Vers le milieu du XIX^e siècle, apparaissent les premiers Africains, officiers de tirailleurs « à titre indigène¹³ ». En même temps, le corps des sous-officiers¹⁴ et de gradés indigènes était devenu solide et même d'une fidélité à toute épreuve.

Le 5 mai 1898, au Niger, le chef d'une mission, le capitaine Cazemajou en visite chez le sultan de Zinder avec une petite délégation de cadres de son expédition, fut assassiné par trahison et les membres de sa délégation massacrés ou capturés. Le plus gradé au sein des troupes de l'expédition restées au bivouac, le caporal Kouby-Keita pris le commandement du détachement, résista aux attaques des guerriers du sultan, contre-attaqua, délivra des prisonniers sur-vivants et décrocha le 14 mai pour ramener l'ensemble de l'expédition jusqu'au poste de Say, sur le fleuve Niger, à 800 km¹⁵.



Le lieutenant saint-louisien Yora Comba, photographié pour l'exposition coloniale de 1889.

13 Notons que le fils métis du général Faidherbe, décédé en 1881, sera lieutenant d'infanterie de la Marine « à titre européen ».

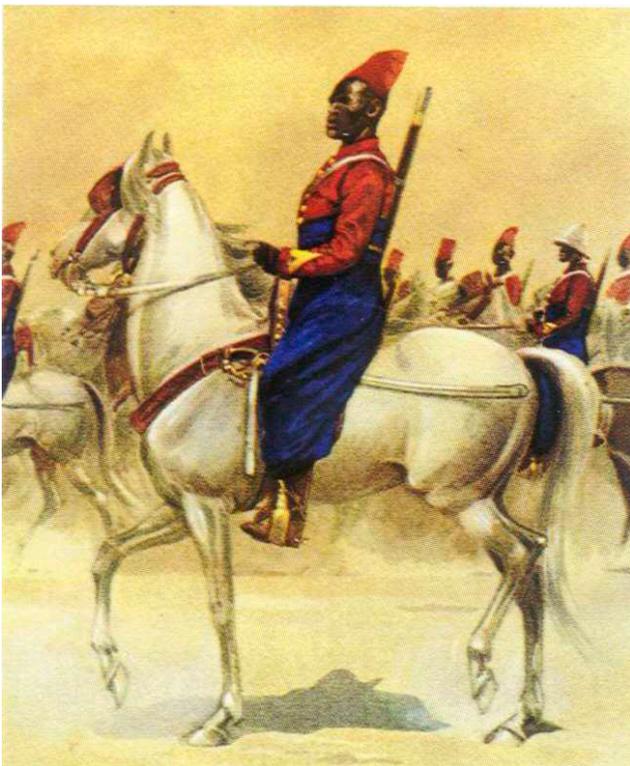
14 En janvier 1882, le sergent Malamine, un laptot en mission sous les ordres de Savorgnan de Brazza, commandant sur la rive du fleuve Congo un poste isolé avec trois laptots interdit avec véhémence et au nom de la France et du drapeau français qui flottait au-dessus du poste, la prise de possession de la rive droite de ce fleuve par l'explorateur Stanley qui se présente à la tête d'une force armée de 70 « Zanzibaristes ».

15 La conquête du Soudan français s'est effectuée dans des conditions très particulières, marquée par une extrême indépendance des chefs militaires, indépendance justifiée par le fait que la France, avant 1890, n'a pas de véritable politique coloniale et que le territoire visé n'est pas dans le champ des rivalités entre puissances coloniales. (Cf. Benjamin Leroy, *Les troupes de marine en Afrique à la fin du XIX^e siècle : le cas du Soudan français*, *Revue historique des armées*, 247 | 2007, <http://rha.revues.org/index1893.html>).

II. La force noire, l'armée coloniale, les deux guerres mondiales et leurs suites

L'extension de nos emprises coloniales au cours du XIX^e siècle absorbe de plus en plus de troupes à terre, comme forces de souveraineté ou de conquête. Ce qui prive la Marine du personnel d'infanterie et d'artillerie nécessaire au service à bord et dans les ports. Aussi, en 1856, la Marine crée-t-elle un corps spécialisé, celui des fusiliers-marins. Ce dernier, à l'occasion, prête main forte aux troupes de la Marine en organisant, à titre temporaire, des compagnies de débarquement.

En juillet 1900, la direction des Colonies du ministère de la Marine devint un ministère à part entière. En parallèle, les troupes de la Marine furent, d'un trait de plume, attribuées au ministère de la Guerre¹⁶, prirent l'appellation de troupes coloniales, autonomes et distinctes de l'armée métropolitaine mais relevèrent, outre-mer, du ministère des Colonies où fut créé à cet effet, un bureau des services militaires (BSM) qui était en fait l'état-major des troupes aux colonies. L'œuvre se poursuivit comme avant. Le corps des tirailleurs sénégalais continua à s'étoffer par la création de nouvelles unités classiques. À ces dernières, s'ajoutèrent d'autres unités africaines plus adaptées aux particularités locales comme les spahis sénégalais ou les unités « nomades » de méharistes.



Les héritiers de la tradition des Spahis sénégalais sont actuellement les gendarmes cavaliers de la **Garde rouge** (unité jumelée depuis 1998 avec notre Garde républicaine). (Photo. Armées sénégalaises <http://www.gendarmerie.sn/pages/histoire.php>)

16 Le ministère de la **Guerre** était en fait celui de l'armée de terre, il conservera cette dénomination jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale (d'où le mot de Clemenceau : *La Guerre* [sous-entendu, le ministère] *est une affaire trop sérieuse pour être confiée aux militaires.*)

En 1910, le lieutenant-colonel Mangin publia son célèbre ouvrage *La force noire*¹⁷. Il fut le premier à mettre en avant la valeur de telles troupes, qu'il estimait largement dignes de figurer sur les champs de batailles européens. Il soulignait également qu'il fallait veiller à leur donner un encadrement de grande qualité. Car ces unités sont avant tout à l'image de leurs chefs qui doivent, non seulement être de valeur, mais également payer de leur personne, par l'exemple. Après l'installation de l'administration coloniale, les tâches de police courante furent attribuées à des unités de la Garde coloniale, véritable bras séculier de l'administration, composées, soit d'anciens tirailleurs recrutés comme contractuels, soit de tirailleurs détachés auprès de l'administration coloniale et payés par cette dernière¹⁸.

« L'escadron de Spahis du Sénégal a été longtemps sans contester notre meilleure troupe indigène et nous avons eu quatre escadrons magnifiques qui nous ont montré le cavalier Noir comme hardi, solide à cheval, endurant, d'un esprit de corps très accentué et d'un courage à toute épreuve. »

(Lieutenant-colonel Mangin - *La Force Noire* – 1910)

Il semble établi qu'à l'aube de la Grande Guerre, en 1914, les troupes indigènes originaires d'Afrique occidentale française (AOF) et d'Afrique Équatoriale Française (AEF) étaient organisées comme suit :

- En AFN (Maroc et Algérie), 12 bataillons dont 10 répartis au sein des régiments mixtes d'infanterie coloniale du Maroc, un escadron de spahis et trois compagnies de conducteurs sénégalais (le « Train » colonial) ; ces unités ont participé aux opérations de 1913 au Maroc ;
- En AOF, quatre régiments de tirailleurs sénégalais (RTS), trois bataillons et le dépôt des spahis sénégalais de Saint-Louis du Sénégal.
- En AEF, deux RTS.

Au sein de ces unités, chaque tirailleur, recruté par volontariat, est marié, il vit au camp militaire où lui sont attribués une case comme logement familial et un lopin de terre pour ses cultures vivrières courantes¹⁹. Lors des déplacements de garnison, les familles déménagent avec le bataillon (y-compris au Maroc).

17 Les Socialistes, Jaurès en tête, protestèrent en déclarant que la proposition du lieutenant-colonel Mangin correspondait à « proclamer la défaite militaire de la France. » (sic). Par ailleurs et dans un autre registre, le même Jaurès clame « ... le prolétariat se demandera si vous ne voulez pas jeter sur le champ de bataille... une armée prétorienne au service de la Bourgeoisie et du Capital... »

18 Les unités de la garde ont souvent été maintenues en service après les indépendances sous des appellations diverses (GMI au Sénégal, Garde nationale et nomade au Tchad, Garde de préfecture au Togo, etc.) et ont généralement conservé leurs attributions et missions traditionnelles sous un statut comparable à celui de nos CRS.

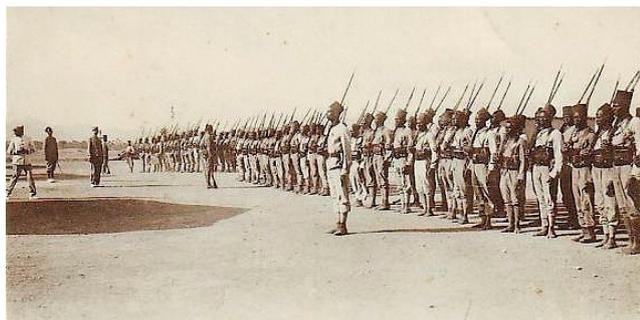
19 Ce système perdure dans les armées africaines francophones dont le recrutement est basé sur le volontariat.



Scène courante à Dakar : les tirailleurs, en colonne, partent pour l'exercice (carte postale chromo)...

21. La Grande Guerre de 1914 à 1918

Comme la Métropole, les colonies participèrent à l'effort de guerre, que ce soit en Afrique lors des opérations du Togo-land et du Kamerun allemands, en AFN²⁰, en Métropole et, au sein de l'armée d'Orient, en Turquie puis dans les Balkans. Pour augmenter les effectifs, l'administration procède par réquisition²¹. Dans des régions encore très peu peuplées comme le Soudan français²², ce système de recrutement arbitraire, prélevant dans les villages les hommes jeunes et vigoureux tant nécessaires aux travaux agricoles, fut souvent très mal ressenti. Il y eut des révoltes.



Beni-Ounif (AFN), les tirailleurs à l'exercice (carte postale)...

En dépit de cela, de nombreux tirailleurs et gradés africains furent décorés pour faits d'armes durant ce conflit, notons, dès le 22 août 1914, au Cameroun, le tirailleur N°Gatamoré du 3^e BTS de l'Oubangui-Chari, récompensé de la Médaille militaire qui inaugura une longue liste de Croix de guerre avec palmes, de Médailles militaires et de Croix de la Légion d'Honneur.

Durant ce conflit, environ 200 000 Africains furent enrôlés sous les drapeaux, dont 135 000 servirent en Europe.

²⁰ En principe, l'AFN servait de dépôt de réserves en troupes fraîches et de zone de transit et d'acclimatation pour les unités arrivant d'Afrique noire. De plus, au Maroc, il était nécessaire de maintenir des forces de présence dans le cadre d'une pacification du territoire qui était loin d'être achevée.

²¹ En l'absence d'état-civil, le système classique de conscription ne peut être mis sur pied, il faut donc recourir, conjointement au volontariat, au vieux système de la réquisition en fixant des quotas à fournir par canton et par village, c'est celui qui fut pratiqué en France des siècles durant pour lever les milices communales, comme à Bouvines (1214), ou des milices provinciales comme celles, moins connues, de Denain en 1712 (cette bataille décisive mit fin à l'invasion de la France lors de la guerre de succession d'Espagne).

²² Région qui s'étend du Mali au Burkina (ex Haute-Volta)...

Les pertes sont estimées à plus de 30 000²³. Notons au passage, que même des organismes très gauchisants et tiers-mondistes²⁴ admettent désormais que les taux de pertes enregistrés par les troupes africaines sont comparables au taux moyen de pertes enregistré au sein des unités « européennes », ce qui infirme nombre d'idées reçues concernant « la chair à canons indigène » que le commandement aurait envoyée au massacre sans aucune retenue²⁵. De plus, l'allégation selon laquelle les troupes africaines ne tiennent pas sous les bombardements est fautive, comme à Dixmude, les faits l'ont prouvé maintes fois.

21.1. France et Belgique, à partir de 1914

Dès le 17 septembre 1914, les premiers renforts venus du Maroc viennent combler les vides creusés par les opérations d'août et septembre, soldées, après un mois de retraite, par la victoire de la Marne et la marche vers la mer jusqu'à la stabilisation du front dans l'est et le nord du territoire métropolitain. C'est le 21 septembre que les tirailleurs sénégalais, au sein des régiment mixtes d'infanterie coloniale du Maroc (RMICM), furent engagés au combat dans la région de Noyon.



Un assaut sur le canal de l'Yser (image d'Épinal)...

Les Africains, brutalement confrontés à une nouvelle forme de guerre marquée par des combats d'une extrême violence, firent face avec une détermination sans faille. Avec l'afflux de nouveaux renforts, une brigade coloniale à deux RMICM fut mise sur pied au sein de la division marocaine. Dans de trop nombreux ouvrages qui se prétendent « de référence », la présence d'unités africaines au combat en Métropole entre 1914 et 1916 n'est pas mentionnée. Cela est dû, tout simplement, au fait que ces unités (bataillons et compagnies) étaient réparties au sein d'unités européennes de l'armée coloniale et même de l'armée métropolitaine²⁶. Les faits d'armes de ces unités africaines étaient, de fait,

²³ Source Wikipedia, http://fr.wikipedia.org/wiki/Tirailleurs_s%C3%A9n%C3%A9galais

²⁴ Comme le GISTI (<http://www.gisti.org/doc/plein-droit/56/tirailleurs.html>). Le Groupe de soutien et d'information des immigrés, principal soutien juridique et administratif des immigrés extra-européens ne peut être suspecté de complaisances...

²⁵ Même si la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) exhibe sans retenue et hors de son contexte du moment un billet signé du général Nivelles qui prescrit de « ne pas ménager le sang noir pour conserver un peu de blanc »...

²⁶ En principe, au sein d'un régiment « mixte », la proportion est de deux bataillons européens pour un sénégalais. Quelques bataillons africains renforcèrent des unités métropolitaines ou d'AFN, comme le bataillon sénégalais qui fut affecté à un régiment de marche de Zouaves (le futur 8^e Zouaves).

portés au crédit des corps de troupe qu'ils renforçaient. Par la suite, ces bataillons devinrent administrativement « autonomes », ce qui permit de les distinguer individuellement et d'établir leurs journaux de marche et des opérations (JMO), documents réglementaires conservés dans les archives officielles. Ainsi est-il certain que les tirailleurs furent, au même titre que leurs frères d'armes européens, de toutes les grandes batailles et, dès le début du conflit armé :

- En 1916, à Verdun (4 bataillons dont un participa, au sein du légendaire RICM, à la prise du fort de Douaumont), puis, plus tard, aux combats de la Somme.

- En 1917, sur l'Aisne où furent engagés au complet pour la première fois en Métropole deux régiments²⁷ composés majoritairement de tirailleurs, puis au Chemin des Dames et, de nouveau, à Verdun.

- En 1918, ce furent la défense de Reims par les unités coloniales, puis la Grande Bataille de France où nombreux furent les Africains qui se virent décerner la Croix de la Légion d'Honneur pour faits d'armes.



La garde dans la tranchée (secteur de Prosnes - Marne). Au ceinturon du tirailleur au premier plan le fameux sabre d'abattis (coupe-coupe) qui servait au « nettoyage » des tranchées... (réf. SPA 27 L 1531d – 4 septembre 1916).

21.2. Opérations en Afrique et au Levant, contre les Allemands et les Turcs

Les opérations conjointes franco-britanniques engagées au Togoland²⁸ entre le 8 et le 27 août 1914 aboutirent à la conquête de ce territoire en moins d'un mois. La réquisition n'ayant pas encore pu fournir les effectifs supplémentaires, ce sont des unités de marche provenant du Dahomey²⁹, composées de « réservistes », c'est à dire d'anciens tirailleurs et de Gardes coloniaux, renforcés d'un apport de

²⁷ Les 57^e et 58^e régiments d'infanterie coloniale sénégalais (RICS).

²⁸ Le Togoland allemand (cf. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Togoland>) comprenait le Togo actuel, la partie orientale du Ghana (issu du Gold-Coast britannique) et une bande de dunes côtières d'une dizaine de kilomètres qui sera cédée au Dahomey...

²⁹ Il s'agit maintenant du Bénin.

supplétifs volontaires et d'une milice de colons qui constituèrent l'essentiel des troupes. Au Kamerun³⁰, les effectifs engagés furent beaucoup plus importants et les opérations durèrent 18 mois. À cela, il convient d'ajouter les combats qui eurent lieu dans la région d'Agadès, au Sahara, contre les Senoussis³¹ et au Maroc.

Contre les Turcs, ce fut la malheureuse expédition des Dardanelles en 1915. Après quelques mois d'assauts incessants et quelques succès non décisifs sur la presqu'île de Gallipoli, d'avril à août 1915 il fallut rembarquer avant de créer un nouveau front dans les Balkans.

21.3. Opérations dans les Balkans en 1917 et 1918.

Dès 1916, après avoir débarqué à Salonique où elle établit sa grande base logistique, l'armée d'Orient progressa dans les Balkans, en direction du nord. À partir de juillet 1917, 14 bataillons africains combattirent au sein des trois divisions d'infanterie coloniale présentes sur ce théâtre d'opération, considéré à tort comme secondaire. Sur un terrain dur et montagneux dont le climat peut être très rude, ils participèrent activement aux combats qui menèrent à la chute de la ville stratégique d'Uskub, en septembre 1918, fait d'arme décisif qui donna le signal de la dislocation rapide du front austro-bulgare suivi, un mois plus tard, du délitement de l'alliance austro-allemande.

22. Entre les deux guerres, 1919-1939

Ayant désormais acquis leurs titres de noblesses, les tirailleurs sénégalais seront présents au Maroc (durant toute la guerre du Rif), au Levant (actuellement, Liban et Syrie, territoires sous mandat de la SDN), en Allemagne (durant les occupations de la Rhénanie et de la Ruhr) et en Métropole comme toutes les unités européennes de l'armée coloniale. En Allemagne, la présence des troupes africaines fut très mal ressentie et servira de prétexte au développement par la propagande de certains arguments raciaux qui feront florès, plus tard, après 1933. Ce fait sera à prendre en considération pour expliquer l'attitude criminelle de certains militaires de la Wehrmacht ou de la Waffen-SS³² à l'égard des troupes africaines durant la campagne de France de 1940.

En même temps, un effort important est entrepris pour la formation de l'encadrement en sous-officiers africains. À Fréjus, est créée la première école de formation et de perfectionnement de ce corps, épine dorsale indispensable à toute armée solide. Des écoles d'enfants de troupe, comme à Saint-Louis du Sénégal sont mises sur pieds.

³⁰ C'est le Cameroun actuel en tenant compte de quelques rectifications de frontières.

³¹ La dissidence senoussiste, basée en Libye, était promue et manipulée par des agitateurs à la solde des Turcs et des Allemands. Elle toucha aussi bien le nord du Sahara, sous l'autorité d'Alger (armée d'Afrique), que la partie sud de ce désert, sous l'autorité des gouverneurs généraux d'AOF et d'AEF (armée coloniale). C'est dans ce contexte que fut assassiné l'ermite du Hoggar, le père de **Foucauld**.

³² Les unités de la *Waffen-SS*, formations militaires récemment mise sur pieds à partir d'une milice politique, ne sont pas encore très aguerries durant la Campagne de France de 1940, et n'ont seulement que la prétention d'égaliser tout au mieux, les unités classiques de la *Wehrmacht*.

23. Le second conflit mondial

En Afrique, autant d'hommes que lors de la Grande Guerre furent requis, mobilisés ou enrôlés, mais en brousse, un accroissement démographique incontestable³³ rendit ce prélèvement humain plus supportable. Pour la première fois, les RTS ne furent pas considérés comme des pourvoyeurs de bataillons mais engagés au combat en tant qu'unités organiques, reconnues à leur juste valeur. Et, comme les classes mobilisables en Métropole étaient celles, creuses, des hommes nés durant la Grande Guerre, la proportion traditionnelle de deux pour un fut inversée. Chaque division comporta deux RTS pour un régiment d'infanterie coloniale (RIC).

Dès le début des opérations, lors de la Campagne de France de 1940, la Wehrmacht se livra à des massacres d'Africains, blessés ou prisonniers. Et durant toute cette brève et meurtrière campagne, les Africains donneront l'exemple de la non-soumission à l'ennemi. Les survivants capturés par l'ennemi connurent d'abord l'enfer des camps spéciaux qui leur étaient réservés et la servitude du travail forcé, puis, à la suite d'un accord avec l'occupant, l'internement moins rigoureux sous administration française³⁴. Nombreux furent les tirailleurs évadés, qui se joignirent à la Résistance et reprirent le combat.



Affiche de propagande allemande contre l'armée française et ses troupes coloniales (La « faute » de la France)...

³³ Ce fort accroissement démographique est, sans aucun doute, à mettre au crédit de l'aspect « positif » de la colonisation... n'en déplaise aux sectateurs de la repentance perpétuelle !

³⁴ Dès la fin de l'année 1940, les Allemands remirent à l'administration française les détenus malades ou blessés, donc incapables de travailler. Puis, dès février 1943, l'ensemble des 15 000 Africains des 20 *Frontstalags* fut placé sous administration de cadres militaires français en situation de « congé d'armistice ».

Les autres, ceux qui étaient en Afrique, virent l'Empire se diviser en deux factions, une *loyaliste* et une *dissidente*, ils assistèrent ou participèrent au Gabon, au Cameroun, à Dakar et en Syrie, à des luttes fratricides où des frères d'armes, Blancs et Noirs mélangés, se battirent les uns contre les autres et au nom de la France. Puis, dès novembre 1942, tous unis de nouveau, ils participèrent activement à la reprise du combat contre l'ennemi commun, en Tunisie, puis en France et pour finir, en Allemagne.



Fort-Lamy, décembre 1940, le « colonel » Leclerc prend le commandement des forces dissidentes de l'Oubangui-Chari. Une partie de ces troupes formera le bataillon de marche 3 (BM3) qui rejoindra la brigade française libre d'Orient (BFO) du colonel Monclar (de son vrai nom : Raoul Magrin-Vernerey)...

Avec de tels périples, il est évident que les recrues campagnardes, parfois un peu balourdes, provenant de la brousse n'avaient plus, quatre ou cinq ans plus tard, les mêmes visions des choses ni les mêmes comportements. D'autant plus qu'il y avait parmi eux, un certain nombre de jeunes hommes, souvent d'origine citadine, instruits et pénétrés des idées progressistes que leur avaient inculqués leurs maîtres à « l'école des Blancs »³⁵, qui supportaient de moins en moins le statut de l'indigénat et revendiquaient de manière de plus en plus affirmée une meilleure égalité de droits et de considération. D'autres, provenant d'écoles prestigieuses destinées à former des cadres africains ne comprenaient pas leur rétrogradation à l'état de simple « tirailleur indigène »³⁶. » De plus, nombre d'entre eux furent spectateurs ou

³⁵ C'est le nom que les Africains de l'époque coloniale donnaient aux écoles que le colonisateur créait à l'image de celles de la Métropole et qui concurrençaient souvent les écoles coraniques traditionnelles.

³⁶ Il s'agit de l'École Normale William Ponty de Gorée et celle de Katibougou, de l'école vétérinaire de Bamako et de celle de médicine Jules Carde de Dakar. Souvent volontaires, les élèves seront déçus de ne pouvoir accéder à des postes d'encadrement comme sous-officiers ou aspirants. Ce n'est que tout à la fin de la guerre que certains d'entre eux pourront devenir officiers de réserve. « J'étais élève de l'école William Ponty au Sénégal, une grande école créée pour former les élites africaines chargées d'administrer les colonies françaises. En sont sortis six ou sept futurs présidents tel Houphouët-Boigny. C'était si l'on peut dire une sorte d'ENA africaine. Nous y étions d'ailleurs contraints de porter la cravate, le costume et des chaussures de ville. Nous étions servis à table, on nous faisait nos lits, on nous donnait même de l'argent au moment des vacances... Nous étions con-vaincus que nous deviendrions un jour des citoyens français à part entière. Quand j'ai été incorporé, dans le cadre de la conscription, je me suis subitement retrouvé pieds nus, avec la culotte bouffante et la chéchia, comme n'importe quel autre tirailleur, obligé de parler ce charabia qu'on appe-

même quelques fois acteurs des règlements de comptes, très durs et sanglants, entre Français qui marquèrent la période dite de l'Épuration. Ainsi, dès la fin 1944, alors que les rapatriements promis tardaient toujours, y eut-il, outre des mouvements d'exaspération de tirailleurs en différents endroits, le drame du camp de Thiaroye dans la banlieue de Dakar, fruit de l'incompréhension mutuelle, du malentendu, des conséquences des événements tragiques survenus en Métropole, avant et après la Libération du territoire national et des passions exacerbées sciemment par les uns ou par les autres.

23.1. La campagne de France et les massacres

Avant la mobilisation de 1939, six RTS stationnent déjà en Métropole, huit en AFN et, au Levant un RTS et deux bataillons (BTS). Ces RTS sont endivisionnés dans des divisions d'infanterie coloniale (DIC), aux côtés des RIC. Au sein de ces derniers, quelques Africains, citoyens français et non pas sujets de l'Empire, servent aux côtés de leurs camarades européens³⁷. Dix jours après la mobilisation, sept DIC à deux RTS chacune seront mises sur pied en Métropole. De plus, des BTS vinrent renforcer des RIC qui devinrent des régiments d'infanterie coloniale mixte sénégalais (RICMS). D'autres bataillons « autonomes » (BATS) vinrent renforcer des grandes unités³⁸. Au sein des régiments d'artillerie coloniale (RAC), il existait également des batteries africaines. En plus de cela, en Afrique, au moment de l'attaque allemande de mai 1940, 132 000 autres Africains étaient soit prêts, sous les armes, soit à l'instruction.

Toutes les DIC, sauf la 8^e en cours de formation à Mérygnac, participèrent aux combats acharnés des Ardennes, de la Meuse, de la Moselle, de la Somme et de l'Aisne. Les unités africaines furent remarquées encore non seulement pour leur allant et leur mordant au combat, mais aussi pour leur ténacité jusque dans l'extrême adversité. Pour l'adversaire, avoir à combattre de telles unités signifiait la certitude de pertes nombreuses. Après la réduction du *hérisson* d'Airaines, sur la Somme eurent lieu les premiers massacres à la mitrailleuse de prisonniers africains³⁹ et de leurs cadres

lait le français tirailleur (ou français tirailou). » (Moïse Yehouessi, in *La Charte*, n° 6 – novembre-décembre 2008)

37 Les ressortissants des quatre communes de plein exercice du Sénégal, Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis (en fait, les quatre comptoirs, possessions françaises d'origine), citoyens « pour le vote » depuis la révolution française, ont acquis la pleine citoyenneté durant la Grande Guerre, sous l'impulsion de Blaise Diagne, député du Sénégal. Parmi ces Africains, citons le lieutenant de réserve Léopold Sedar **Senghor** qui, après avoir fait son service militaire au 23^e RIC de Paris, est mobilisé pour servir au 3^e RIC en tant qu'officier « européen ».

38 Ainsi, le 14^e BATS qui combattit contre les Allemands en couverture de l'armée des Alpes dans le secteur de la cluse de Voreppe, là où les voies de communications se glissent entre le « ried » forestier de la rivière Isère et les contreforts boisés des massifs montagneux. Lors des durs combats des 21 au 24 juin 1940, des chefs de chars de la division motorisée SS *Totenkopf* furent décapités au coupe-coupe par des tirailleurs escaladant les tourelles.

39 « Dans la bataille de la Somme, le rapport de forces était très inégal, surtout en matière de blindés. Par contre, l'infanterie française a exécuté partout sa mission de tenir sur place jusqu'à la dernière extrémité. (...) On y découvre aussi le mélange des unités, quand dragons portés, coloniaux et tirailleurs sénégalais

européens. À partir de la mi-juin 1940, l'armée française, privée de son fer de lance cuirassé-motorisé disparu dans la tourmente de Dunkerque et ayant engagé vainement toutes ses forces encore disponibles n'est plus en mesure de tenir un front de manière cohérente, ni, faute de réserves suffisantes, de se réorganiser sur une ligne de défense en retrait.



Chasselay (Rhône), le Tata érigé au lieu-dit « Vide-sac », là où furent massacrés en nombre les Africains du 25^e RTS.

Les unités africaines encore en état de se battre participèrent à des combats en retraite vers la Loire, sur le Rhône et au niveau des Préalpes du Dauphiné et de la Savoie. Dans le Sud-Est, ces ultimes combats furent surtout « pour sauver ce qui pouvait encore l'être »⁴⁰. Elles se signalèrent encore, à l'heure de la défaite, en pleine déconfiture, par leur volonté de résister et de combattre jusqu'au dernier. Les survivants du 53^e RICMS, détruit à 90 % sur la Somme le 6 juin 1940, rejoignent en ordre avec armes et bagages la zone non envahie. D'autres tirailleurs, isolés ou capturés, parviennent à rejoindre leurs unités en traversant le dispositif allemand :

- « Le tirailleur N'Gotiene, du 44^e RICMS, se présente à son capitaine avec un fusil Mauser tout neuf ; ce dernier appartenait au soldat allemand chargé de l'escorter, après qu'il eut été pris à bout de munitions et blessé. Le gardien s'étant égaré en cours de route, était monté sur un arbre pour retrouver son chemin et avait confié son arme à l'Africain. Celui-ci l'avait alors promptement abattu et avait rejoint nos lignes. »

- « Le tirailleur Ble, du 8^e RTS, arrive à Limoges après le cessez-le-feu. Il a marché pendant 150 kilomètres avec son cheval, à travers la zone adverse. Une patrouille allemande voulant le désarmer, il a répondu que seul son capitaine pouvait lui donner l'ordre de rendre son fusil, les soldats de la Wehrmacht ayant insisté, il les a alors tous abattus⁴¹. »

D'autres, maquisards avant la lettre, se cachent en forêt et même amorcent des noyaux de résistance armée ou par-

combattent côte à côte jusqu'au sacrifice final, comme c'est le cas à Airaines, « hérisson » qui ne se rendra qu'après quatre jours de combats dantesques, dans un village en flammes, où les pertes infligées à l'ennemi sont telles que, dans sa rage, il fusillera ses prisonniers noirs et leurs cadres européens. C'est à Airaines qu'est tombé le capitaine N'Thoréré, originaire du Gabon, exécuté sommairement par un fantassin allemand. » (Colonel Jacques Vernet, *La bataille de la Somme*, p. 206 et suivantes.) Dans cette affaire, Charles N'Tchoéré, était surtout « coupable » d'avoir voulu rester avec ses camarades officiers européens.

40 Le Sud-Est et le Midi non envahis, avec l'Armée des Alpes invaincue, notre flotte de guerre intacte, la façade méditerranéenne avec les ports de Marseille et de Toulon (notre dernier port de guerre) encore sous souveraineté française ont été des atouts qui ont pesé très lourd dans la balance des négociations d'armistice de juin 1940.

41 Colonel Maurice Rives, in *L'Épaulette*, n° 109, octobre 1992.

viennent à rejoindre la Suisse. C'est durant cette campagne de 1940, qu'eurent lieu les principaux massacres d'Africains⁴², militaires de tous grades, blessés ou prisonniers. Le fameux Tata de Chasselay, au nord de Lyon, en témoigne.

Un ensemble de facteurs divers peut expliquer ces actes, crimes de guerre incontestables qui furent commis sans qu'aucun ordre écrit ne soit donné explicitement :

- **En premier lieu**, l'exaspération des troupiers d'une armée victorieuse croyant désormais pouvoir effectuer une « promenade de santé » au travers de la France, mais qui furent confrontés de manière inattendue à des durs combats meurtriers, à quelques jours et même quelques heures du cessez-le-feu attendu.

- **Puis**, les fruits de la propagande de la Grande Guerre, toujours vivace en Allemagne, au sujet de la sauvagerie des hordes barbares qui « nettoyaient » les tranchées au coupe-coupe. En conséquence pour certains Allemands, ces Africains ne font pas partie du monde civilisé, ni même de l'humanité. Cela fut conforté par les théories racialistes très en vogue sous le *III^e Reich*.

- **Enfin**, comme dans toute structure humaine fortement hiérarchisée, il existe le besoin chez certains gradés, aux petits échelons, de faire du zèle sans trop de discernement tout en étant conscients que leurs chefs directs n'oseront pas s'opposer fermement aux débordements qui s'inscrivent dans le sens des souhaits suggérés implicitement par de hauts responsables ou dignitaires militaires⁴³ et civils⁴⁴.

Après coup, le commandement allemand cherchera à justifier ces actes criminels en tentant d'extorquer des témoignages ou des attestations sur de prétendus « actes de sauvagerie, de cruauté inhumaine » (sic) imputables aux troupes africaines auprès des responsables civils⁴⁵ restés en place malgré l'exode.

Ensuite, les rescapés, non-prisonniers des Allemands, purent être rapatriés assez rapidement en vue de la démobilisation. Puis, dès 1941, les liaisons maritimes se raréfièrent du fait du blocus britannique.

42 Notamment en Eure-et-Loir, vers le 16 juin 1940 (26^e RTS) et vers Lyon (25^e RTS) les 19 et 20 juin 1940.

43 Le 21 juin 1940, le colonel Nehring, chef d'état-major du général Guderian, ordonne qu'« envers les soldats indigènes, toute bienveillance serait une erreur. Il est rigoureusement interdit d'envoyer ces prisonniers à l'arrière sans garde. Ils sont à traiter avec la plus grande rigueur. » Pour expliquer cet ordre, l'officier ajoute qu'« il est établi que des soldats coloniaux français ont mutilé de façon bestiale des soldats allemands. » (in Roger Bruge, *Juin 1940, Le Mois maudit*, Paris, Fayard, 1982.)

44 De nombreux exemples récents, sur des théâtres d'opérations européens, africains ou asiatiques, nous indiquent que nulle armée n'est à l'abri de tels débordements, même au sein de forces appartenant à des puissances réputées civilisées et qui se s'auto-proclament souvent plus « démocratiques » que les autres.

45 À Chartres, le préfet Jean Moulin, resté à son poste à l'arrivée des envahisseurs, malgré le sauve-qui-peut général, sera passé à tabac et incarcéré durant deux jours en raison de son refus d'attester de massacres de femmes et d'enfants par les troupes noires (en fait, les « pièces à convictions » qui lui ont été présentées par les autorités militaires allemandes étaient les cadavres disloqués de victimes des bombardements allemands du 14 juin.)

23.2. Des *Frontstalags* à l'internement – les tirailleurs dans la Résistance

Par crainte d'importer en Allemagne des maladies tropicales les forces d'invasion, puis d'occupation, maintinrent les Africains dans une vingtaine de *Frontstalags*⁴⁶ situés en France. Privés de soins, mal nourris, affectés à des travaux pénibles, ils subirent un taux de mortalité très élevé avec de très nombreux cas de tuberculose. L'État français, fin 1940, put récupérer 3 000 d'entre eux, malades ou blessés, mais le blocus britannique en interdit le rapatriement en Afrique et ils restèrent en attente dans des centres temporaires de transit (CTTC).



Vue du Frontstalag 135, à Quimper

Après l'invasion de la zone libre et la dissolution de l'armée d'armistice en novembre 1942, ils furent affectés aux groupements militaires d'indigènes coloniaux *rapatriables* (GMICR) créés à cet effet. Ils furent employés comme travailleurs, « libres » et rétribués, au profit d'administrations, d'entreprises diverses et même de l'organisation Todt sur la côte méditerranéenne. En février 1943, l'administration des *Frontstalags* du nord et de l'est fut confiée aux Français mais sous le contrôle des forces d'occupation, le régime des détenus évolua vers un internement beaucoup plus humain mais l'obligation des travaux fut maintenue.

Cette situation particulière favorisa, dès le débarquement de Normandie en juin 1944, de nombreux départs vers les différents maquis. Ainsi, à Lyon, malgré la présence de troupes allemandes, au camp de la Doua, 53 tirailleurs et leur sergent d'encadrement partirent-ils pour le maquis du Vercors, en camions militaires, emmenant avec eux des équipements qui avaient échappé aux fouilles de l'occupant. Ils formeront la section franche des tirailleurs sénégalais du Vercors (lieutenant Moine), puis séparés par les vicissitudes ces combats, ils participeront aux actions du 6^e BCA et du 11^e Cuirassiers, soit en haute montagne face à la 157^e division d'infanterie de réserve de montagne allemande, celle du Vercors, qui se repliera plus tard en territoire italien, soit lors de la libération de Romans, le 22 août 1944, puis contre des unités de découverte d'une division blindée SS sur la Bourne. Certains se battront ensuite contre les arrières-gardes allemandes à Lyon (quartier de La-Part-Dieu).

Il faut mentionner les nombreuses évasions individuelles, malgré le handicap évident que subissent des Noirs fugi-

46 Dans le nord et l'est de la France occupée, des *Frontstalags*, en principe camps provisoires de transit pour les prisonniers français en attente de transfert vers la captivité en Allemagne, furent maintenus en service pour y détenir les prisonniers africains.

tifs, qui ne peuvent se fondre dans une population blanche. Beaucoup de personnes parmi cette dernière prirent le risque considérable d'aider activement les évadés. Cela explique pourquoi également, nombreux furent les maquis qui accueillirent des tirailleurs africains en leur sein, que ce soit à titre individuel ou bien par unités complètes. Les unités FFI étaient, en plus, désireuses de se procurer ainsi les soldats instruits et aguerris qui leur manquaient tant.

La présence de tirailleurs dans les FFI est signalée dans plus de 38 départements. Outre le Vercors, citons le maquis du Territoire de Belfort (groupement du chef de bataillon Dufay) où s'illustrera le tirailleur Coulibaly, évadé du train qui l'emmenait en Allemagne. Citons encore :

- le maquis de l'Oisans qui participa à la libération de Grenoble⁴⁷ ;
- le maquis des Ardennes, celui de la Tourette (Hérault), et celui de Charmes (Yonne-Loiret).

Quelques tirailleurs, qui avaient été envoyés dans des camps de représailles en Allemagne furent, une fois évadés, « maquisards »... réfugiés dans les forêts de Bavière ! Beaucoup assistèrent et même participèrent, entre-temps à cette période troublée et parfois insurrectionnelle que l'on appelle « épuration » et virent encore une fois, des Français dressés les uns contre les autres...

Après la capitulation de mai 1945, l'administration allemande fut contrainte d'indemniser prioritairement ces militaires indigènes, anciens *esclaves* du Grand Reich, avant qu'ils ne soient rapatriés dans leurs contrées lointaines. Ils reçurent, pour la plupart, des sommes considérables, mais en marks allemands que l'administration française de l'époque fut incapable de changer en francs CFA⁴⁸, monnaie en cours en Afrique française... ce qui sera, plus tard, une des causes du drame de Thiaroye.

23.3. En Afrique, Loyalistes et Dissidents – des combats fratricides à la revanche

Durant cette période mouvementée, en Afrique, la partie occidentale (AOF moins la Côte d'Ivoire), d'abord attentiste, devint résolument loyaliste⁴⁹ (fidèle au Maréchal), tandis que la partie orientale (AEF et Djibouti) sous l'impulsion du Gouverneur Éboué (qui sera nommé gouverneur général), bascula non sans heurts sérieux comme au Gabon ou en Côte d'Ivoire, dans la dissidence gaulliste. Puis, ensuite, ce fut l'affaire de Dakar, avec un coup de main raté des aviateurs gaullistes sur la base aérienne d'Ouakam, les bombardements britanniques sur la ville et le port suivis d'une tentative de débarquement anglo-gaulliste avortée à Rufisque, plus au sud. Ces événements tragiques mirent

47 Le colonel Paul Gaujac, ancien directeur du service historique de l'armée de terre (SHAT) a rédigé un article détaillé à ce sujet (revue *Militaria*, n° 171 d'octobre 1999 - <http://www.maquisdeloisans.fr/Doc/Militaria%20-%20Oisans.pdf>)

48 Le franc des colonies françaises d'Afrique (CFA) a été institué en 1939, juste avant la guerre, mais sa parité ne sera définitivement fixée qu'en 1946, lors des accords de Bretton-Wood.

49 Ce qui détermina en AOF le gouverneur général Boisson, nouvellement nommé et qui vient de rejoindre son poste le 23 juin 1940, d'abord très hésitant... dans son choix définitif en faveur du loyalisme, ce fut, sous l'influence prédominante des marins de son état-major de crise, le drame de Mers-el Kébir.

pour la première fois nos tirailleurs dans l'obligation de tirer sur des Français. Puis d'autres tirailleurs se retrouvèrent en Syrie aux prises avec leurs frères d'armes français dont des tirailleurs...

Notons cependant la participation active de tirailleurs aux faits d'armes de la « France-Libre » contre l'ennemi commun en Libye, comme à Koufra (janvier 1941) et à Bir-Hakeim (juin 1942), en Érythrée (février 1941).

Puis, en novembre 1942, après la rupture par les Allemands des conventions d'armistice du 24 juin 1940 du fait de l'invasion de la zone non occupée de la Métropole, la France d'outre-mer et l'AFN (sauf la Fédération indochinoise neutralisée par la présence japonaise⁵⁰) put reprendre le combat aux côtés des Alliés. Il y eut une nouvelle mobilisation. Les unités de tirailleurs (RTS ou BATS) prirent, pour la plupart, le chemin de l'AFN pour se réorganiser, se former et s'entraîner sur le matériel moderne fourni par les États-Unis d'Amérique. Puis ce fut la reconquête de l'Europe occupée. Soulignons les faits d'armes des tirailleurs, notamment le 6^e RTS du colonel Salan lors de la prise de Toulon⁵¹.



À Cornimont, des volontaires issus de la Résistance, nouvellement intégrés dans les unités régulières, récupèrent les effets d'équipement, de paquetage et les armes des tirailleurs sénégalais qu'ils vont relever. (Réf. : Terre 293-G6981 – 14 octobre 1944.)

NB : Il semble que le gouvernement a entrepris cette opération, sous le couvert du désir d'épargner les rigueurs de l'hiver aux troupes africaines, avant tout, pour éviter une guerre civile. Il fallait ainsi, récupérer et encadrer dans la lutte contre l'ennemi commun une masse de Résistants armés et incontrôlables qui auraient pu être embrigadés par une faction politique désireuse de s'emparer du pouvoir par la force.

Plus tard, en octobre 1944, dans le froid et sous la neige dans les Vosges, eut lieu la relève des Africains par des volontaires métropolitains issus de la Résistance. Cette opération appelée « le Blanchiment » consista, en l'absence de

50 L'amiral Decoux, gouverneur général de la Cochinchine, résident général de l'Indochine et, dès l'invasion de la zone libre de la Métropole, investi secrètement par le Maréchal des prérogatives de chef d'État, tente de faire accréditer auprès du Japon la **Fédération indochinoise**, c'est à dire l'île de **Poulo-Condor** (possession française), la colonie française de **Cochinchine**, les protectorats **d'Annam et Tonkin**, du **Laos** et du **Cambodge**, comme puissance « non-belligérante ».

51 Toulon et Marseille ont été repris avec plus de 10 jours d'avance sur ce qui avait été planifié par le général Clark, qui commandait les forces débarquées en Provence.

disponibilités suffisantes en armes et équipements, à effectuer une relève avec transmission des effets de paquetage, d'équipement et de l'armement à proximité immédiate de la ligne de front. Les tirailleurs furent mis au repos dans des hôtels réquisitionnés dans le Sud-Est et le Midi. Ces tirailleurs désœuvrés et quelque peu livrés à eux-mêmes ne pourront pas tous, au printemps suivant, faute de moyens, être rééquipés, encadrés et renvoyés au combat... Mais, un certain nombre d'entre eux, volontaires pour rester et poursuivre le combat, participa pleinement aux opérations d'Alsace, puis d'Allemagne. D'autres tirailleurs prirent part aux opérations secondaires sur le front des Alpes ou sur celui des poches allemandes de l'Ouest, notamment lors de la liquidation de la poche de Royan.

23.4. Les remous de l'après-guerre

Avant la capitulation allemande de mai 1945, l'essentiel de nos rares moyens de transport maritime subsistants étaient à la disposition de l'effort de guerre allié en Europe, ensuite, ces mêmes moyens furent requis pour l'intervention en Indochine⁵², cette dernière, en l'absence de toute aide états-unienne. De ce fait, le programme de rapatriement des unités de tirailleurs, celui des anciens prisonniers, celui également des unités réparties aux Antilles-Guyane, prit-il un retard considérable. D'où vers la fin 1944, quelques mouvements à Morlaix, Hyères et Versailles et, un peu plus tard, la malheureuse affaire de Thiaroye. En février 1946, il y eut, pour des motifs du même ordre, deux journées de troubles sérieux à Cayenne⁵³.

Que s'est-il passé à Thiaroye ? Un convoi de plus d'un millier d'anciens prisonniers (donc des tirailleurs mobilisés en 1939) non accompagnés par leurs cadres de contact habituels, avec lesquels s'était instaurée une certaine relation de confiance, fut transporté, jusqu'au Sénégal. Là, ce convoi fut emmené au dépôt de Thiaroye, dans la banlieue de Dakar, en vue de procéder aux opérations de démobilisation. Ces soldats durent, dans un premier temps, se défaire des tenues militaires « européennes » dont ils étaient si fiers et reçurent en échange des tenues de service traditionnelles de tirailleurs « indigènes », mesure que nombre d'entre eux estimèrent vexatoire. Puis, ils demandèrent avec insistance le change des indemnités versées en marks par l'Allemagne ainsi que le versement de leurs pécules. En absence de toute coordination avec la Métropole, les autorités locales furent complètement prises au dépourvu et tentèrent de temporiser au moyen de diverses manœuvres dilatoires. Les choses s'envenimèrent, les démobilisables, très revendicatifs, manifestèrent violemment et se livrèrent à des violences et des voies de faits regrettables. Cela finit par une brève fusillade

52 À la suite du coup de force japonais de mars 1945, la Fédération indochinoise est désormais sous domination étrangère, même après la capitulation japonaise quelques mois plus tard, en octobre. Ce, conformément aux décisions prises à Yalta, le territoire étant passé sous administration britannique au sud du 17e parallèle et chi-noise (nationaliste) au nord de ce parallèle. Les troupes françaises prisonnières des Japonais sont désormais internées, parfois sous la « protection » armée... des prisonniers japonais... !

53 Cf. : *La révolte des tirailleurs sénégalais à Cayenne, 24-25 février 1946*, Rodolphe Alexandre, l'Harmattan, 1995 - ISBN 2738433308

dans la nuit du 2 décembre 1944⁵⁴... Le retour au calme fut immédiat.

Notons que le président sénégalais Abdoulaye Wade, tint sur ce sujet un discours d'une retenue remarquable ce, dans une volonté évidente d'apaisement lors des cérémonies de Thiaroye, en août 2004 à l'occasion de l'inauguration de la Journée nationale du Tirailleur. Ce drame résulta d'abord et

54 Ce sont des troupes africaines, accompagnées de gendarmes qui ont opéré la répression. Le général Dagnan, dans son ordre n° 1 du 30 novembre 1944 avait donné des consignes précises pour éviter, dans toute la mesure du possible, de faire usage des armes à feu et que « l'affaire s'effectue sans casse ». L'inspecteur des troupes coloniales, le général de Périer, dépêché immédiatement pour effectuer une enquête de commandement sur place, écrit dans son rapport :

« (...) Les causes profondes de la mutinerie sont celles qui ont amené le changement de mentalité de nos troupes noires en général et des ex-prisonniers en particulier.

« Il y a eu notre défaite et certaines défaillances, nos dissensions intérieures, puis le bouleversement qui a suivi la libération du pays et qui n'a pas été toujours compris. Aux yeux du Noir qui n'est pas dénué de tout sens critique, le Blanc a perdu de son prestige. Pour les prisonniers, quatre ans de captivité doivent être considérés comme quatre ans de propagande allemande ou autre, à base de dénigrement de l'armée française et de ses cadres.

« Au contact avec la civilisation européenne et avec le relâchement de la vie en campagne l'évolution se fait à un rythme accéléré (...). Ils ont eu récemment des contacts avec des soldats noirs de l'armée américaine, très évolués et dont la tenue, la solde ou les rations étaient les mêmes que celles des Blancs. Certains ont servi dans les rangs des FFI où ils ont parfois obtenu des galons trop facilement. Que ce soit par orgueil motivé, vanité ou jalousie, ils en sont à développer une ambiance de revendication qui subsiste et dont l'objet principal est l'assimilation aux militaires européens : statut, alimentation, solde, uniforme, récompense, permission, prérogatives diverses, etc.

« Enfin très susceptibles, les Noirs évolués sont devenus plus attentifs à leurs droits qu'à leurs devoirs. C'est ainsi que chez les ex-prisonniers soustraits à l'action directe de leur cadre pendant leur captivité et soumis à une propagande intensive, livrés ensuite à eux-mêmes au sortir des camps d'internement dans la période d'insurrection d'août et septembre derniers, un vent d'insubordination a pu s'élever rapidement sous le signe de l'égalité avec les Blancs et de la résistance noire aux cadres européens, désormais sans prestige.

« La mutinerie de Thiaroye ne constitue pas un cas isolé. Si le fait a été nouveau en AOF et a pu surprendre, il n'a pas étonné outre mesure en France. »

« (...) Le commandement a été amené à employer la force pour mater une rébellion à main armée qui aurait pu avoir les plus graves conséquences pour la ville de Dakar et l'AOF. C'était son devoir strict et il ne saurait être question de discuter les modalités des opérations de répression.

« (...) Ce qui frappe le plus dans le récit des acteurs, c'est l'unanimité avec laquelle ils soulignent l'atmosphère de violence qui régnait, l'arrogance invraisemblable des mutins et le caractère de leurs menaces ; puis, une fois la sanction impitoyable du feu comprise, la soumission totale de ceux-ci désormais dégrisés de leur folie collective.

« Opération infiniment regrettable, comme l'a dit le gouverneur [général] de l'AOF qui a coûté 35 tués et 35 blessés et dont personne ne tire gloire, mais opération indispensable, justifiant chez le chef le sentiment du devoir accompli et, dont l'effet salutaire répandu au loin durera longtemps, espérons-le. » (...)

avant tout d'un manque de clairvoyance du commandement en Métropole où l'on ne se rendit pas compte que la présence sur place de l'encadrement organique de ces hommes aurait pu certainement éviter tout drame et contrebalancer toute l'incompréhension des Coloniaux locaux. Ces derniers ignoraient tout de ce qui s'était passé en Europe durant les années noires et de ce qu'y avaient vécu ces soldats.



En Indochine (ici, au Cambodge), des tirailleurs du 2^e bataillon du 6^e RIC escortent des coolies qui transportent des munitions pour une mitrailleuse Reibel au cours de l'opération « Karamako ». (Réf. : CA 52-123 R24 - Juin 1952)

24. Les opérations en Indochine et en AFN

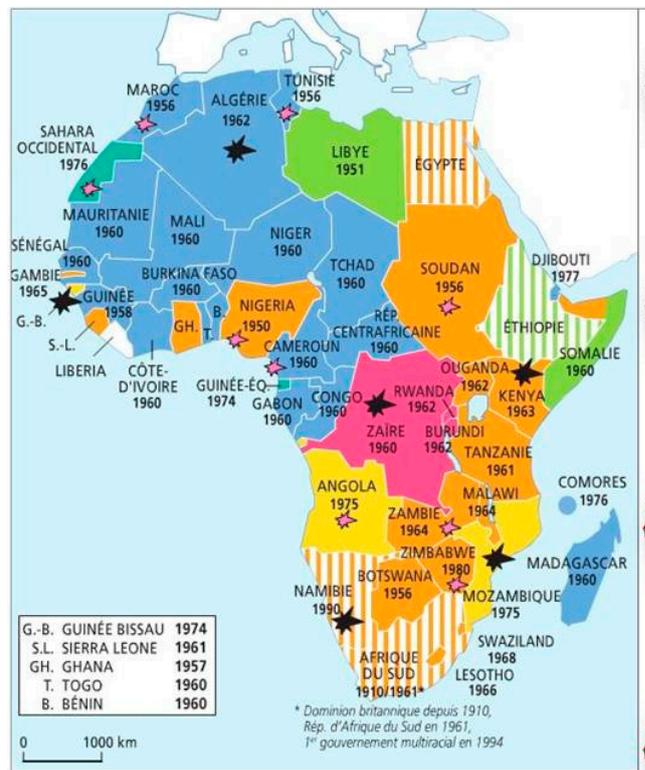


Ce parachutiste africain qui sert dans un RPC, puis RPIMa, en AFN vient d'être décoré de la Croix de la Valeur militaire avec une citation. (Réf. : ALG 57-8C-RC4)

Arrivés en Indochine avec la 9^e DIC, les tirailleurs volontaires prirent immédiatement part aux opérations, au même titre que leurs camarades européens, nord-africains ou indochinois. Notamment au Tonkin, où des postes tenus par des unités de tirailleurs sénégalais résistèrent avec succès à des sièges de longue durée, ponctués par les assauts furieux

d'un ennemi très supérieur en nombre. Pour illustrer cela, soulignons, à Diên-Biên-Phù, après les pertes en quelques heures des collines « Dominique 1 et 2 » et alors que tout semblait perdu, le rôle éminent joué par les artilleurs africains du lieutenant Brunbrouck. Dans la nuit du 30 mars 1954, ultime barrage avant le cœur du dispositif, ils sauvèrent le camp retranché, en écrasant sous le feu de leurs canons tirant à bout portant la ruée en masse des troupes viêt-minh chargeant au coude à coude sur la route provinciale 41 ce, bien que l'ordre leur avait été donné de se replier de l'autre côté de la Nam-Youm après avoir détruit leurs canons⁵⁵. Leur exemple devenant contagieux, dans le point d'appui voisin, une compagnie de tirailleurs algériens qui allait sombrer dans le fatalisme et se débander, se ressaisit et reprit le combat.

En AFN, il en est de même. Les tirailleurs africains participèrent aux opérations de maintien de l'ordre au même titre que les troupes européennes, ce, jusqu'à la dissolution progressive de leurs unités. Signalons que nombreux furent les Africains qui s'engagèrent à titre individuel dans des unités « européennes », notamment au sein des régiments de parachutistes de l'arme (RPC puis RPIMa⁵⁶) où certains, que j'ai côtoyé, servaient encore vers la fin des années 60.



Les indépendances africaines...

III. Des troupes de marine aux armées nationales.

Durant les deux décennies qui suivirent la seconde guerre mondiale, ce fut le temps de la dé-colonisation qui, dans

⁵⁵ Épisode que le cinéaste Pierre Schöndörfer relate magnifiquement dans son film *Diên-Biên-Phù*. La Nam-Youm est la rivière qui traverse la plaine de Diên-Biên-Phù.

⁵⁶ Les 6^e et 8^e RPC, puis RPIMa, composés d'appelés du continent, compteront dans leurs rangs jusqu'à 30 % de volontaires africains. Le capitaine Claude Mademba Sy commandera en AFN une compagnie de combat du 6^e RPIMa.

l'Empire français fut, certes, violente en Indochine et AFN mais relativement paisible en Afrique noire. Les termes « colonie » et « colonial » devinrent proscrits car idéologiquement non conformes et, par la force, moralement condamnés. Il fallut changer l'appellation « armée coloniale ». Ce fut le retour à celle de « Troupes de marine ». Puis, malgré la disparition progressive des « colonies », cette arme à part entière put perdurer en fournissant notamment l'essentiel des effectifs de la coopération.

31. La décolonisation et la mise sur pieds des armées nationales africaines

Dès le milieu des années cinquante, le commandement fut conscient du caractère inéluctable, à terme, de l'indépendance de nos possessions de l'Empire. En 1958, le ministère des Colonies devint celui de la France d'Outre-Mer. L'armée coloniale devint l'arme des « troupes de marine » au sein de l'armée de terre. Tout en poursuivant comme par le passé ses missions traditionnelles de présence et de souveraineté outre-mer, elle entreprit de former, instruire et entraîner les cadres des armées des États indépendants à venir. À cet effet, elle mit sur pieds l'école de formation des officiers ressortissants des territoires d'outre-mer (EFORTOM) de Fréjus, où huit promotions⁵⁷ successives de sous-officiers africains, soigneusement sélectionnés, reçurent entre 1958 et 1965 une formation initiale d'officier. Fréjus fut ainsi, la première pépinière de cadres pour les armées et les administrations des futurs États.



Salle d'étude à l'EFORTOM de Fréjus. Cette école fut créée le 1^{er} juin 1956. (Photo du ministère des affaires étrangères).

Au moment des indépendances, il suffit souvent de regrouper les nationaux issus des différentes unités de troupes africaines progressivement dissoutes pour constituer dans chaque pays le noyau actif de chaque armée nationale en gestation. Seuls, deux des nouveaux États, dans une certaine mesure le Togo et principalement la Guinée de Sékou-Touré, refusèrent d'incorporer au sein de leurs armées en gestation ceux de leurs natio-

57 La formation initiale à Fréjus était de deux ans, complétée, pour les nouveaux sous-lieutenants issus de cette formation, par un an d'application dans une école d'arme (infanterie, cavalerie, artillerie, etc.) aux côtés de leurs camarades sous-lieutenants issus de Saint-Cyr ou d'autres écoles de formation initiale. Voir : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique-imprim.php3?id_rubrique=14698.

naux qui avaient participé aux campagnes « coloniales » d'Indochine et d'AFN⁵⁸.

Souvent, les cadres officiers et sous-officiers africains, tout en restant ressortissants de l'armée française jusqu'à leur limite d'âge de grade, servirent en position détachée dans les armées nationales⁵⁹. De ce fait, les liens entre Français et Africains, vieux de plus d'un siècle, restèrent très forts durant plusieurs décennies au sein de ces jeunes armées nationales⁶⁰.

32. La Coopération

Le ministère de la France d'Outre-Mer se scinda en deux par la création du ministère des DOM-TOM et celui de la Coopération⁶¹. Au sein de ce dernier, l'ancien Bureau des Services militaires devint la Mission militaire de Coopération (MMC). Cette dernière, en liaison avec le ministère de la Défense et avec chaque pays « du champ de la Coopération », coordonne les différentes missions particulières qui œuvrent au sein des armées nationales des pays de ce « champ »⁶².

En parallèle, financée par la coopération civile, une importante coopération « gendarmerie » s'est mise en place dans le but de garantir la constitution d'États de droit, garants d'un développement non entravé par les prédatations de toutes sortes...



La coopération s'inscrit bien dans la continuité de l'élan initié au sein du corps des tirailleurs. (Photographie collection personnelle de l'auteur, ancien coopérant à l'école de formation des officiers des forces armées togolaises -EFOFAT- de Piya, au Togo).

Ainsi, les forces armées africaines ont-elles continué, après les indépendances, à être encadrées par des Européens, sou-

58 Ces derniers, rentrés au pays, furent souvent mis à l'écart et publiquement traités de « demi-soldes », marqués ainsi publiquement du sceau de l'infamie...

59 Ce que fit un certain lieutenant Bokassa qui prit sa retraite comme capitaine de l'armée française tout en étant promu vers le haut de la hiérarchie au sein des forces armées centrafricaines.

60 Notons cependant que deux officiers guinéens issus de l'EFORTOM restèrent dans l'armée française où ils firent honorablement carrière et quittèrent le service actif dans les années 90.

61 Désormais Secrétariat d'État, rattaché au ministère des Affaires étrangères.

62 À ne pas confondre avec une autre coopération, celle qui s'établit dans les pays issus de notre ancienne AFN.

vent anciens cadres de la défunte armée coloniale. Cette coopération fut dans un premier temps une coopération de substitution, ce qui signifie que les coopérants tenaient au sein des structures locales des fonctions d'encadrement, de commandement, d'organisation et de gestion. Très logiquement, cette situation disparaît peu à peu et la coopération devient une fonction d'assistance et de conseil en vue de laisser aux cadres nationaux la plénitude de leurs prérogatives et de leurs responsabilités.

La finalité de toute coopération bien comprise étant, après-tout, d'organiser progressivement et méthodiquement sa propre disparition dès lors que la mission est accomplie.

IV. Et maintenant ?

Pour conclure, n'oublions pas qu'après 2007, année du 150^e anniversaire de la création du corps devenu prestigieux des tirailleurs sénégalais, vient 2010 qui inaugure les commémorations du 70^e anniversaire de la Seconde guerre mondiale où il s'illustra. Rappelons que cette formation d'élite, fut le creuset initial de l'ensemble des armées nationales des pays de l'Afrique francophone issus de l'ex-Empire. Et, souvenons-nous que c'est souvent grâce à nos anciens tirailleurs, essaimés au plus profond de la société africaine, tant dans les villes qu'en brousse et en dépit de l'injustice subie du fait des mesures iniques, telle cette cristallisation des pensions⁶³ récemment révélée au grand public, que la France a conservé si longtemps des liens privilégiés avec le monde africain. N'en perdons pas le souvenir !



La célèbre statue de « Demba et Dupont », le tirailleur et le poilu, réhabilitée le 24 août 2004 après quelques années d'exil au cimetière européen de Bel Air, est désormais érigée sur la « place des

63 Rappelons que c'est à la demande des gouvernements des États nouvellement indépendants que cette mesure de « cristallisation » fut prise en 1959. En effet, les « élites » intellectuelles et politiques africaines (tout comme la plupart de leurs conseillers fonctionnaires coopérants civils), formées dans nos universités et grandes écoles et imprégnées des idéologies dominantes de l'époque (marxisme, anticolonialisme, anti-impérialisme, tiers-mondisme, etc.), ne pouvaient admettre que ceux qu'ils considéraient comme les anciens valets d'armes de la puissance oppressive, colonialiste et impérialiste puissent, avec leurs pensions et retraites payées par la France, disposer de revenus supérieurs à ceux, en vérité fort modestes, des fonctionnaires et des autorités des nouveaux États. Notons également que, pour des raisons diverses, probablement par nécessité politique ou idéologique, ce fait est toujours occulté.

Rappelons également que nombre d'organisations et associations ont longtemps protesté en vain contre cette mesure injuste, sans attendre que d'autres ne s'emparent du thème dans un dessein qui n'est pas motivé que par l'idéal de justice, le sentiment de reconnaissance ou la simple compassion à l'égard de nos tirailleurs.

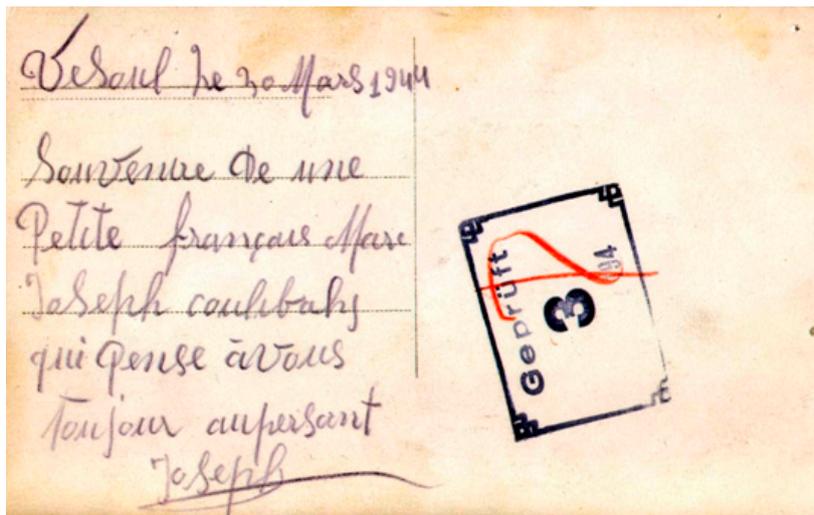
Tirailleurs Sénégalais », au centre de Dakar, entre la gare et l'embarcadère, lieu qui vit passer tous les tirailleurs partant pour le front en Europe.

Bibliographie :

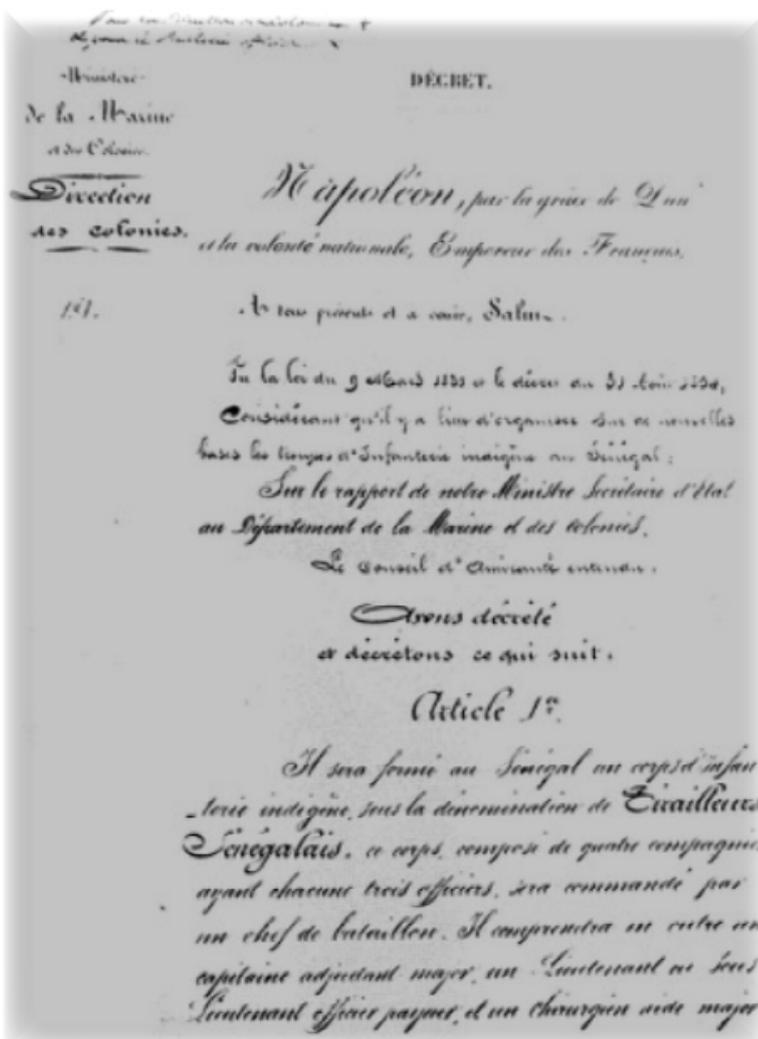
- *Héros méconnus*, Maurice Rives et Robert Dietrich, édité par l'association « Frères d'Armes », janvier 1990 – ISBN 2-9504297-0-X.
- *Les Troupes de Marine 1622-1984*, ouvrage collectif, Lavauzelle, collection Beaux Livres, 1986.
- *Les Troupes de Marine*, ouvrage collectif, in *Revue historique des Armées*, n° 151, deuxième trimestre 1983.
- *Les militaires*, Pierre Gouhier, Éditions universitaires, collection Les métiers, Paris 1983 (chapitre Marine et coloniale, pp. 193 à 133.)
- *La campagne de 1940*, actes du colloque de 2000, Christine Lévisse-Touzé (dir), Tal-landier, 2000.
- *Souvenirs de guerre d'un « Tirailleur sénégalais »*, Joseph Issoufou Conombo, L'Harmattan, coll. Mémoires africaines, 1989.
- *Les tirailleurs sénégalais*, colonel Mamadou Lamdou Touré, Les trois Orangers, 2005, préfacé par Abdoulaye Wade.
- *Gorée, Six siècles d'histoire*, Jean Delcourt, Clairafrique, Dakar 1984.
- *Le site « non officiel » des Troupes de marine à l'adresse : <http://www.troupesdemarine.org/>*
- *L'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) : <http://www.ecpad.fr/>*
- *La révolte des tirailleurs sénégalais à Cayenne, 24-25 février 1946*, Rodolphe Alexandre, L'Harmattan, 1995 – ISBN 2738433308.
- *Les tirailleurs coloniaux dans la Résistance*, articles du colonel Maurice Rives dans *L'Épaulette*, n° 109, octobre 1992.

Lieutenant-colonel ^(et) M. Verger
mvgr@wanadoo.fr

Annexes



Un document concernant Marc Joseph Coulibaly, prisonnier dans un Frontstalag à Vesoul. Ce dernier écrit le 30 mars 1944 à sa marraine de guerre – actuellement Madame Blondin –. Quelques temps plus tard, il s'évadera et connaîtra sa destinée glorieuse et tragique... Le tampon du visa de la censure allemande est encore bien visible à droite. (Fond privé Blondin).



Décret de 1857, signé à Plombières par l'empereur Napoléon III et portant création du corps des tirailleurs sénégalais.